

**EXEMPLAIRE GREFFE**

**Société Française de Casinos**

Exercice clos le 31 octobre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**EXPONENS Conseil & Expertise**  
20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5.200.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Société Française de Casinos**

Exercice clos le 31 octobre 2016

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Française de Casinos, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Modification du plan d'apurement du passif de SFC » de la note 1 « Faits majeurs survenus au cours de l'exercice » et sur la note 2 « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe relatives à l'avis favorable émis par le tribunal de Commerce de Paris le 9 mars 2017, suite à la demande de modification par votre société de son plan d'apurement, et aux nouvelles modalités qui en découlent.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La direction de votre société effectue des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. En particulier, comme le précise la note 3 aux comptes annuels, les immobilisations incorporelles et les titres de participation inscrits à l'actif du bilan pour leur coût historique d'acquisition augmenté des frais d'acquisition sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base de perspectives de résultats futurs, est inférieure à la valeur comptable. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de cette méthode au 31 octobre 2016, ainsi que les données et les hypothèses utilisées. Nous avons revu les calculs effectués par votre société et vérifié que les notes 4.1 et 4.5 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

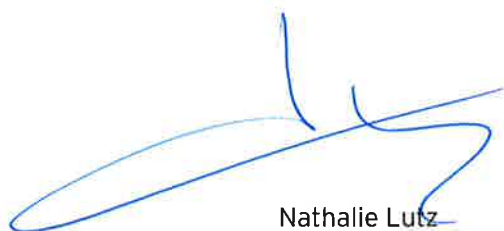
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS Conseil & Expertise



Nathalie Lutz

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Sabran



***ETATS FINANCIERS AU***  
***31/10/2016***

COMPTES ANNUELS  
BILAN - ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2016			31/10/2015
	Brut	Amort.& Dépréciation	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits...	90	83	6	13
Fonds commercial	29 063	13 031	16 032	16 032
Autres immob. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Inst. techniques, mat & outillage	3	1	2	2
Autres immob. corporelles	136	68	68	33
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>	17 577	8 029	9 548	8 065
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>46 869</b>	<b>21 213</b>	<b>25 656</b>	<b>24 146</b>
<b>Stock et en cours</b>				
Matières premières et approv.				
Marchandises				
<b>Avances &amp; acomptes versés</b>				6
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	608	11	597	655
Autres créances	1 329	139	1 189	1 056
<b>Disponibilités</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	396		396	1 418
<b>Charges constatées d'avance</b>	37		37	19
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 370</b>	<b>150</b>	<b>2 219</b>	<b>3 153</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>49 238</b>	<b>21 363</b>	<b>27 875</b>	<b>27 299</b>

**BILAN - PASSIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2016</b>	<b>31/10/2015</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	14 004	14 004
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	28	28
Réserve légale	90	
Report à nouveau	-426	2 006
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 815</b>	<b>-2 341</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 881</b>	<b>13 697</b>
Provisions pour risques	1 337	
Provisions pour charges	6	3
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>1 343</b>	<b>3</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	710	628
Dettes fiscales et sociales	261	246
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	4
Autres dettes	13 629	12 722
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>14 651</b>	<b>13 599</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 875</b>	<b>27 299</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2016</b>	<b>31/10/2015</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de service France	614	322
Production vendue de service Export		
<b>TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>614</b>	<b>322</b>
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges	232	4
Autres produits		
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>846</b>	<b>326</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock ( marchandises )		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 633	850
Impôts, taxes et versements assimilés	9	10
Salaires et traitements	255	271
Charges sociales	133	114
Dotations aux amortissements sur immobilisations	24	22
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		25
Dotations aux provisions pour risques et charges	3	
Autres charges	120	10
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 178</b>	<b>1 302</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 332</b>	<b>-977</b>



## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2016	31/10/2015
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	23	34
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo.	1	14
Autres intérêts et produits assimilés	2	2
Reprises sur provisions et transferts de charges	670	350
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>696</b>	<b>400</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	2 137	2 000
Intérêts et charges assimilées	4	387
Autres charges financières		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 141</b>	<b>2 387</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 444</b>	<b>-1 987</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-2 776</b>	<b>-2 964</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	279	63
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 843
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>279</b>	<b>1 905</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33	89
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 792
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>33</b>	<b>1 881</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>246</b>	<b>24</b>
Impôts sur les bénéfices	-715	-599
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 815</b>	<b>-2 341</b>

## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### Note 1 - Faits majeurs survenus au cours de l'exercice

- **Acquisition du Casino de Chamonix-Mont-Blanc**

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Société Française de Casinos a acquis le 29 janvier 2016, 100% du capital du casino de Chamonix-Mont-Blanc.

Le Casino de Chamonix-Mont-Blanc, situé en Haute-Savoie est idéalement situé au centre de la ville. Il comporte, outre les activités traditionnelles de casinos, jeux, machines à sous et restauration, une salle de réception avec vue sur le Mont-Blanc.

- **Prise de participation dans les casinos de Port-Leucate, de Briançon et de Carnac**

Le Groupe a pris une participation de 49% au capital d'une filiale nouvellement créée, dénommée « Société Franco-Belge de Casinos – SFBC », et détenue pour le solde (51%) par le Groupe de casinos belge Ardent-Circus. Le Groupe SFC et Ardent-Circus ont régi les modalités de contrôle de cette société via un pacte d'actionnaire, permettant le contrôle conjoint de SFBC par les 2 partenaires.

SFBC a signé un protocole d'acquisition le 15 décembre 2015 pour prendre le contrôle des casinos de Port-Leucate et de Briançon. Les conditions suspensives à ces acquisitions ont été levées respectivement le 29 janvier 2016 pour 100% du capital du casino de Port-Leucate et le 30 mars 2016 pour 100% du capital du casino de Briançon.

Par acte du 27 septembre 2016, la SFBC a acquis 100% du capital du casino de Carnac.

En date du 16 juin 2016, la Société Franco-Belge de Casinos a signé une promesse unilatérale d'achat pour les murs du casino de Carnac. Aux termes d'un acte du 27 septembre 2016, la SFBC, via sa filiale, la SCI Foncière SFBC, détenue à 98% par SFBC (1% par SFC et 1% par Ardent-Circus) a fait l'acquisition d'un immeuble à usage exclusif d'exploitation du service public du casino de la ville de Carnac et d'activités annexes édifié sur un terrain sis à Carnac.

- **Signature d'un contrat de DSP relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon**

La Mairie de Bagnères-de-Luchon a lancé un appel à candidature pour la réouverture de son casino auquel Société Française de Casinos s'est portée candidate et a déposé un dossier.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre, la candidature de Société Française de Casinos a été retenue.

La Société du Casino de Bagnères-de-Luchon – SCBL, filiale à 100% de Société Française de Casinos a été immatriculée en date du 17 juin 2016.

Le 9 juin 2016, un contrat de délégation de service public relatif à la concession du casino municipal de Bagnères-de-Luchon a été signé avec la commune.

Société Française de Casinos a déposé une demande d'autorisation d'exploitation des jeux dans le courant du mois de septembre 2016 pour un début d'exploitation prévue en décembre 2017.

- **Modification du plan d'apurement du passif de SFC**

En date du 20 mai 2016, la Société Française de Casinos a déposé une demande de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris avec les modalités suivantes :

- Allongement du plan de continuation de 2 ans jusqu'en 2021, soit 10 ans au total avec les échéances à courir suivantes : 4% - 5% - 10% - 13% - 20% - 25% (au lieu de 12% - 15% - 25% - 25%).

Cette modification avait pour objectif de laisser du temps au Groupe afin de récolter les fruits des investissements réalisés sur la période et qui étaient nécessaires pour garantir et préserver la pérennité de la société et l'intérêt de ses créanciers permettant à terme d'honorer les échéances du plan d'apurement.

Néanmoins, considérant que les efforts demandés aux créanciers étaient trop importants au regard des contreparties offertes, le Tribunal a rejeté la demande de modification du plan de Continuation.

Cependant, et après avoir pris en compte les remarques faites par les organes de la procédure et après échanges avec certains de ses créanciers, la SFC a souhaité, afin de ne pas annihiler tous ses efforts à un moment clé de son développement, soumettre une nouvelle demande de modification du Plan de Continuation.

En date du 3 novembre 2016, la Société Française de Casinos a déposé une nouvelle demande de modification de son plan d'apurement auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Paris avec les modalités suivantes :

- Allongement du plan de continuation d'1an jusqu'en 2020, soit 9 ans au total avec les échéances à courir suivantes : 7% - 10% - 20% - 25% - 15% (au lieu de 12% - 15% - 25% - 25%).

La société Française de Casinos s'est présentée le 15 février 2017 devant le Tribunal de Commerce de Paris (cf note 2 : événements postérieurs à la clôture).

#### Note 2 – Evènements postérieurs à la clôture

En date du 9 mars 2017, le Tribunal de Commerce de Paris a émis un avis favorable à la demande de modification du Plan de Continuation déposée le 3 novembre 2016 par la Société Française de Casinos. Les nouvelles modalités de son Plan d'apurement sont donc les suivantes :

- ✓ 2016 : 7% (au 31 octobre 2016, la somme de 314 K€ apparaît sur le compte séquestre de l'administrateur, un complément de 194 K€ a été versé le 10 novembre 2016)
- ✓ 2017 : 10%
- ✓ 2018 : 20%
- ✓ 2019 : 25%
- ✓ 2020 : 15%

#### Note 3 - Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-180 ; PCG Art. 531-1/1)

##### • **Modes et méthodes d'évaluation**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, conformément au principe de permanence des méthodes.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Des provisions sont constituées en fonction de la dépréciation des postes de l'actif ou de la probabilité de risques ou charges au passif.

##### • **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire pour chaque immobilisation en fonction de leur nature et de leur durée d'utilisation prévue.

Le mali technique dégagé suite à la dissolution de Société Holding de Casinos au 30.10.2008 est inscrit au bilan et fait annuellement l'objet d'un test de perte de valeur (cf note 4.1).

Le tableau ci-joint mentionne les méthodes d'amortissement retenues par nature d'immobilisations.

	<b>Mode d'amortissement</b>	<b>Durée d'utilisation</b>
<b>Immobilisations Incorporelles</b>		
Logiciels	Linéaire	1 an
<b>Immobilisations Corporelles</b>		
Machines de jeu	Linéaire	3, 4 et 8 ans
Attractions médianes	Linéaire	7 et 10 ans
Agencements, aménagements divers	Linéaire	7 ans
Matériel de bureau et Informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence pour les immobilisations financières autres que les titres de participation.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque les événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Dans ces situations, Société Française de Casinos mesure la valeur d'utilité d'une participation par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de taux appropriés, et en prenant en compte des éléments tels que les synergies attendues ainsi que la valeur stratégique de cette activité / entreprise pour le groupe.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire (cours du marché) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- **Provisions pour indemnité de départ en retraite**

La Société provisionne l'ensemble de ses engagements conformément aux recommandations de la CNCC et, notamment, la recommandation n°2003-R-01 du 1<sup>er</sup> avril 2003.

La Société constitue une provision pour indemnité de départ à la retraite du personnel actif ayant plus d'un an d'ancienneté conformément à la convention collective des Espaces de loisirs, d'attractions et culturels.

Le calcul de la provision tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux de turn-over : en fonction de l'âge du salarié (table statistique)
- tables de mortalité TH 08-10 et TF 08-10
- taux de revalorisation des salaires de 1,6%
- taux d'actualisation de 1,1%.

Note 4 - Informations complémentaires sur les postes du bilan

4.1 – Immobilisations

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Fonds commercial & Droit au bail	29 063			29 063
Logiciels et PCB	90			90
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations en cours				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>29 153</b>			<b>29 153</b>
Installations, matériel & outillage	3			3
Agencements, aménagements divers		15		15
Matériel de transport	40	16		56
Matériel de bureau, mobilier	44	20		65
Immobilisations en cours		13	13	
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>87</b>	<b>65</b>	<b>13</b>	<b>139</b>
Titres de participations	15 195	2 281		17 476
Prêts & autres immob. Financières	99	2		101
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>15 294</b>	<b>2 283</b>		<b>17 577</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>44 534</b>	<b>2 348</b>	<b>13</b>	<b>46 869</b>

L'augmentation du poste « Titres de participations » correspond principalement à la prise de participation dans la société SFBC, à l'acquisition du casino de Chamonix-Mont-Blanc et à la souscription aux augmentations de capital des casinos de Port-La-Nouvelle, Collioure et Bagnères-de-Luchon. (cf note 1 – Faits majeurs survenus au cours de l'exercice dans les comptes annuels au 31.10.2016).

Le poste « fonds commercial & droit au bail » correspond au mali technique dégagé suite à la dissolution de Société Holding de Casinos au 30.10.2008.

Le mali technique est affecté à hauteur de :

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Casino de Gruissan	20 246	8 218	12 028
Chatelcasino	8 112	4 108	4 004
Casino de Port la Nouvelle	705	705	
	29 063	13 031	16 032

A la clôture de l'exercice 2015-2016, le groupe SFC a effectué un test de perte de valeur sur les titres et le mali technique affecté, du casino de Gruissan, du casino de Port La Nouvelle, du casino de Châtelguyon, du casino de Collioure et du casino de Chamonix. Les valeurs d'entreprise ont été déterminées sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces sociétés.

Les hypothèses retenues pour ces tests sont les suivantes :

2015-2016	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure	Chamonix
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2017/2021	2017/2021	2017/2021	2017/2021	2017/2021
Taux d'actualisation	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%	8,30%
Taux de croissance du CA à moyen terme	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
Chiffre d'affaires 2015-2016	9 248 K€	5 410 K€	2 267 K€	2 433 K€	2 494 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2021)	32,1%	42,9%	21,9%	27,0%	14,0%

Les tests n'ont pas fait apparaître de perte de valeur pour les casinos de Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle, et Chamonix.

En revanche, une provision pour dépréciation des titres de participation du casino de Collioure a été comptabilisée sur la période à hauteur de 800 K€ ainsi qu'une provision pour charge de 1 337 K€ compte tenu des perspectives à venir sur le casino et de son passif.

Le poste « Prêts & autres immob. Financières » comprend les dépôts et cautionnements versés au titre des baux commerciaux et les prêts à 20 ans versés auprès du Comité Interprofessionnel du Logement.

#### 4.2 – Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels et PCB	77	6		83
Immobilisations mises en concession				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>77</b>	<b>6</b>		<b>83</b>
Installations, matériel & outillage	1	1		1
Agencements, aménagements divers		1		1
Matériel de transport	29	8		37
Matériel de bureau, mobilier	22	8		30
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>52</b>	<b>18</b>		<b>69</b>
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>129</b>	<b>24</b>		<b>153</b>

#### 4.3 – Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A 1 an	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	49		49
Autres immobilisations financières	18		18
Clients douteux ou litigieux	16		16
Autres créances clients	592	592	
Personnel et comptes rattachés	2		2
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1	1	
Impôt sur les bénéfices	415	415	
Etats et autres collectivités : TVA	217	145	72
Autres impôts, taxes, versements assimilés			
Groupe et associés	694	694	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	37	37	
<b>Total général des créances</b>	<b>2 040</b>	<b>1 884</b>	<b>156</b>

Le montant inscrit au poste « Groupe et Associé » correspond aux avances en compte courant de notre Société envers ses filiales (cf. 4.10). Ces sommes sont laissées à la disposition des filiales, générant des produits financiers au taux de 2,08%, et n'ont donc pas d'échéance à court terme.

#### 4.4 – Composition du capital social & variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au début de l'exercice	5 092 470	2,75 €uros
En fin d'exercice	5 092 470	2,75 €uros

La variation des capitaux propres par rapport à la clôture précédente se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	Capitaux propres au 31/10/15	Prime d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Report à nouveau	Dividendes	Résultat net de l'exercice	Capitaux propres au 31/10/16
Capital social	14 004						14 004
Prime d'émission,	28						27
Réserve légale				90			90
Report à nouveau	2 006			-2 432			-426
Résultat net	-2 341			2 341		-1 815	-1 815
Capitaux propres	13 696					-1 815	11 881

#### 4.5 – Etat des dépréciations et provisions

##### • Etat des dépréciations

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Dépréciation / immos incorp	13 031			13 031
Dépréciation / titres particip	7 229	800		8 029
Dépréciation / Comptes clients	243		232	11
Autres Prov pour dépréciations	810		670	139
<b>Total des dépréciations</b>	<b>21 312</b>	<b>800</b>	<b>902</b>	<b>21 211</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>				
· d'exploitation			232	
· financières		800	670	
· exceptionnelles				

##### • Etat des provisions

(en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Diminutions		Fin de l'exercice
			Utilisées	Non Utilisées	
Prov. / Litiges Prud'hommes					
Prov. / Retraite	3	3			6
Autr. prov. pr risques et chgs		1 337			1 337
<b>Total des provisions</b>	<b>3</b>	<b>1 340</b>			<b>1 343</b>
<i>Dont dotations et reprises</i>					
· d'exploitation		3			
· financières		1 337			
· exceptionnelles					

A la clôture de l'exercice, il n'existe pas de litiges prud'hommes ».

La provision de 1 337 K€ correspond à la provision pour charge Collioure (cf Note 4.1).

#### 4.6 – Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	710	617	93	
Personnel et comptes rattachés	78	78		
Sécurité sociale et organismes sociaux	77	77		
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxe sur la Valeur Ajoutée	89	89		
Etat, Autres impôts et taxes	17	17		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50	50		
Groupe et associés	7 792	7 792		
Passif inscrit au plan de continuation	5 592	1 234	4 358	
Autres dettes	245	245		
Produits constatés d'avance				
<b>Total général des dettes</b>	<b>14 651</b>	<b>10 200</b>	<b>4 451</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Remboursements effectués				

Les sommes mises à disposition par les filiales ne génèrent pas d'intérêts financiers au vu de la situation de la société SFC et conformément aux conventions de trésorerie signées entre les sociétés du groupe. Ces comptes courants n'ont pas d'échéance à court terme.

Ces échéances ne tiennent pas compte du nouveau plan adopté en mars 2017.

#### 4.7 – Produits et charges imputables à un autre exercice

- **Charges et Produits constatés d'avance**

(en milliers d'euros)	31/10/2016	31/10/2015
Charges constatées d'avance	37	19
Produits constatés d'avance	-	-

- **Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan**

(en milliers d'euros)	31/10/2016	31/10/2015
Créances clients et comptes rattachés	-	101
Autres créances	-	-
Organismes sociaux	-	-
<b>TOTAL</b>		101

- **Charges à payer incluses dans les postes du bilan**

(en milliers d'euros)	31/10/2016	31/10/2015
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	207	293
Dettes fiscales et sociales	68	73
Autres dettes	86	6
<b>TOTAL</b>	361	373



#### 4.8 – Éléments concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2016</b>	<b>31/10/2015</b>
<b>Postes du Bilan</b>		
Titres de participations	9 397	7 967
Créances clients et comptes rattachés	342	457
Autres créances	555	457
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	128	107
Autres dettes	7 791	6 614
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Refacturations diverses	165	29
Rémunération du Président (SFC)	450	209
Produits de participation		
Autres produits financiers	23	34
Charges financières		
Charges d'exploitation	695	239

#### 4.9 – Transactions avec les parties liées

Néant

#### 4.10 – Tableau des filiales et participations

<i>(en milliers d'euros)</i>	N° Siren	Siège Social	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA net au 31/10/16
GRUISSAN	305 322 042	Gruissan	1 240	3 564	100,00	1 379	1 379	-2 930		5 791
PLN	407 654 094	Port-la-Nouvelle	400	365	100,00	5 650	1 591	227		1 839
CHATELCASINO	391 605 987	Châtel-Guyon	88	2 473	99,91	5 300	5 300	-778		3 442
COLLIOURE	382 014 645	Collioure	1 800	-2 005	100,00	902		-204		1 772
CHAMONIX	387 565 823	Chamonix	19	-856	100,00			35		2 210
BAGNERES DE LUCHON	820 966 455	Paris	100	100	100,00	100	100			
SFBC	818 055 428	Paris	2 000	1 800	49,00	980	980	291		68
200% POKER	522 208 933	Paris	500	-182	63,50	32		140		
SEMCG	395 780 380	Châtel-Guyon	653	-60	46,48	1 708		-1 373		
SIHCT	347 497 844	Paris	100	189	100,00	1 425	97	-1 984		

Note 5 - Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat

#### 5.1 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/10/2016</b>	<b>31/10/2015</b>
Refacturations diverses	165	322
Rémunération présidence (SFC)	450	
<b>TOTAL</b>	<b>614</b>	<b>322</b>

## 5.2 – Autres achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2016	31/10/2015
Locations immobilières et charges locatives	70	59
Entretien et réparation	42	24
Assurances	113	91
Honoraires	148	257
Autres frais généraux	1 259	419
	<b>1 633</b>	<b>850</b>

## 5.3 – Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2016	31/10/2015
Produits financiers de participation	23	34
Autres intérêts et produits assimilés	3	16
Reprises sur provisions et transferts de charges	670	350
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>696</b>	<b>400</b>
Dot. Fin. aux amort. et provisions	2 137	2 000
Autres charges financières	4	387
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 141</b>	<b>2 387</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-1 444</b>	<b>-1 987</b>

Les produits financiers sont principalement composés des intérêts de comptes courants des filiales pour 23 K€ (cf note 4.10).

Le poste « Dotations Financières aux amortissements et provisions » correspond principalement à la provision pour charges liée à la situation du casino de Collioure pour 1.337 K€ et de la provision complémentaire sur ses titres pour 800 K€.

## 5.4 – Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/10/2016	31/10/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	279	63
Produits cessions des immobilisations		1 843
Reprises sur prov. risques et charges exceptionnels		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>279</b>	<b>1 905</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33	89
Valeur nette comptable des immobilisations cédées		1 792
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>33</b>	<b>1 881</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>246</b>	<b>24</b>

Le résultat exceptionnel est principalement constitué par :

- Produit exceptionnel suite à décision de la Cour de Cassation dans le litige ALLIANZ (rappel de charges 2004 et 2005) pour 158 K€.
- Produit exceptionnel suite à décision du Tribunal de Grande Instance dans le litige MICROMANIA (rappel de charges indirectes de notre sous-locataire du Passage des Princes) pour 71 K€.

## Note 6 - Informations Hors Bilan

### 6.1 – Crédit-bail

Au 31 octobre 2016, la société ne détient aucun crédit-bail en-cours.

Note 7 – Effectif moyen**7.1 – Effectif moyen**

L'effectif moyen s'établit à 4,58 équivalents temps plein en 2015-2016 contre 4,47 en 2014-2015.

**7.2 – Ventilation par catégorie de l'effectif**

	2016	2015
Cadres	2	1
Employés – Agents de maîtrise	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

**7.3 – Ventilation par tranche d'âge de l'effectif**

	2016	2015
20 ans et moins	-	-
De 21 à 30 ans	-	-
De 31 à 40 ans	3	3
De 41 à 50 ans	2	1
51 ans et plus	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

Note 8 - Rémunération des dirigeants**8.1 – Information en matière de rémunération**

La rémunération brute des dirigeants s'est élevée, pour l'exercice 2016, à un total de 49 K€ au titre du mandat détenu. Aucune politique d'intéressement du personnel n'a été mise en place.

**8.2 – Rémunération des organes d'administration**

Au titre de l'exercice 2016, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.10.2016			31.10.2015		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence	120	24	144	10	2	12
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>24</b>	<b>144</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

Note 9 - Engagements hors bilanDettes garanties par des sûretés réelles :

En garantie du remboursement de l'emprunt obligataire, la Société a octroyé aux souscripteurs des obligations un nantissement de la totalité des 39.955 actions du casino de Gruissan.

Une affectation hypothécaire sur l'ensemble immobilier du casino de Châtel-Guyon (représentant 2 206 K€ en valeur historique) a été inscrite en garantie de la dette Partouche.

La Société Française de Casinos a donné garantie autonome à première demande au « bailleur » du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

#### Note 10 – Intégration fiscale

Société Française de Casinos est tête du groupe fiscalement intégré SFC. Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales du groupe fonctionnent selon le principe de neutralité. Chaque filiale du groupe intégré comptabilise sa charge d'impôt au taux de droit commun comme en l'absence d'intégration et s'en acquitte auprès de la société mère Société Française de Casinos. Les économies d'impôt liées aux déficits (survenus durant l'intégration) sont comptabilisées en résultat dans les comptes de Société Française de Casinos.

Selon ce principe de neutralité, Société Française de Casinos, a enregistré dans ses comptes au 31 octobre 2016 un produit d'intégration fiscal d'un montant de 715 K€ constitué par l'IS comptabilisé par ses filiales bénéficiaires : le casino de Gruissan pour 406 K€ et Châtelcasino pour 309 K€.

Le déficit groupe restant à reporter au 31 octobre 2016 s'élève à 225 K€.

#### Note 11 - Consolidation

Société Française de Casinos en tant que société mère du Groupe SFC intègre ses filiales dans ses comptes consolidés.

#### Note 12 - Information relative aux honoraires des Commissaires aux Comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXPONENS				ERNST & YOUNG			
	31/10/2016		31/10/2015		31/10/2016		31/10/2015	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	33	100	28	100	33	100	28	46
Missions accessoires		0		0		0	33	54
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>28</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>100</b>	<b>61</b>	<b>100</b>